

nion. Il pourrait en résulter également une augmentation dans nos dépenses et le Parlement, dans sa sagesse, décrètera si cette augmentation est nécessaire.

La question d'immigration est très complexe. Mon honorable ami a dit qu'au lieu de dépenser de l'argent pour amener ici des immigrants, nous devrions converger nos efforts pour retenir sur la terre les fils de nos cultivateurs. Ce n'est qu'un louable désir. Mon honorable ami me ferait plaisir s'il pouvait nous soumettre un moyen de le réaliser. J'ai moi-même employé un temps considérable à l'étude des mesures dont nous pourrions tenter l'adoption pour essayer de garder sur la terre les fils de cultivateurs et j'ai suggéré de leur offrir en dehors de la région qu'ils habitent des terres arables où ils pourront prospérer et élever une famille. J'ai suggéré de faire imprimer des formules et de les distribuer dans tout le pays en demandant aux receveurs des postes, aux maires, aux secrétaires-trésoriers des municipalités, de les remplir et de fournir les noms de tous ceux qui paraissent avoir l'intention de quitter le pays pour qu'à Ottawa ou dans les provinces, les ministères puissent offrir à ces personnes un autre moyen de régler leurs difficultés tout en les gardant au pays. Ces projets ont été exécutés de différentes manières dans diverses parties du pays, mais il y a toujours de l'autre côté de la frontière le puissant aimant qui y attirera notre population.

On a présenté comme argument, et je l'ai entendu dire, qu'au cours d'une année, nous avons amené au pays des centaines de mille immigrants, mais qu'à la fin de cette période, nous n'étions pas plus avancés, et que notre population était pratiquement restée au même nombre par suite de son accroissement naturel. Si nous avons perdu cent mille personnes dans une année, et si ce nombre n'avait pas été remplacé par de nouveaux immigrés, il est incontestable que nous eussions éprouvé une perte nette. Il y a néanmoins une consolation dans le fait que, si nous perdons 100,000 personnes de notre population dans une année, nous sommes capables d'en attirer un nombre égal des pays étrangers et que notre population ne diminue pas.

L'hon. M. McMEANS: Ces immigrants ne sont pas de la même classe.

L'hon. M. DANDURAND: Si mon honorable ami peut trouver un moyen,—personne n'a pu en trouver durant les cinquante dernières années,—j'aimerais à lui entendre suggérer ce remède. Ce mouvement de la population existera toujours. Il n'existe pas qu'au Canada. Ce mouvement existe aussi ailleurs.

L'hon. M. DANDURAND.

Si mon honorable ami veut aller en Europe, il y constatera qu'il y a un mouvement de migration d'individus entre les pays limitrophes. Notre situation est bonne. La prospérité générale du pays, et plus particulièrement, la prospérité de l'Ouest, est l'attrait principal qui amène ici les immigrants, et je me plais à penser que nous entrons dans une époque dont chaque année inscra deux cent mille immigrants venus ici pour s'établir et s'y fixer définitivement. Nous avons connu cette ère de prospérité, de 1900 à 1912, et le nombre d'immigrants s'est accru jusqu'à trois et quatre cent mille par année. J'ai lieu d'espérer que ce flot d'immigration ira sans cesse en augmentant, et si nous pouvions seulement contenter la classe rurale et la rendre heureuse sur la terre, je crois vraiment que le cultivateur prospère deviendrait notre meilleur agent d'immigration au pays. Si les cultivateurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta sont contents de leur sort, ils écriront à leurs amis et parents des îles britanniques, et les immigrants commenceront à nous arriver, comme avant la guerre, toujours de plus en plus nombreux. Le spectacle des conditions dans le pays, à l'heure actuelle, est de nature, il me semble, à chasser toute idée de désespoir. Ceux qui scrutent avec intérêt les conditions générales au Canada se rendent compte que nous entrons, ou que nous sommes entrés dans une ère de plus grande prospérité, et j'ai l'espoir qu'avec l'aide de la Providence, cette prospérité subsistera dans ce Dominion.

L'honorable RUFUS H. POPE: Honorables messieurs, pour me conformer à une heureuse coutume, je veux féliciter celui qui a proposé et celui qui a appuyé la motion en faveur de l'Adresse, et si j'en juge par leurs remarques, je crois qu'ils deviendront des membres utiles de cette Chambre, quand ils ont pu trouver matière à nous intéresser dans le discours du Trône. Assez souvent, de tels discours étaient assez vides, mais de tous ceux qui ont encore été prononcés dans ce Dominion, celui que nous prenons aujourd'hui en considération, remporte aisément la palme sous ce rapport.

L'honorable sénateur qui vient de reprendre son siège nous a parlé des différents sujets mentionnés au discours du Trône. Il a fait mention du jubilé de la Confédération. Je suppose qu'il est bien à propos de parler de cet événement qui nous rappelle les soixante ans d'existence de la Confédération. Quant à moi, descendant de vieilles familles conservatrices qui ont contribué à l'établissement de la Confédération, je dois dire que cette célébration a été un véritable triomphe dans